



SANKALY  
BONSAI

盆栽·艺术·自然



FICHE DE CULTURE

# AZALÉE SATSUKI

## RHODODENDRON INDICUM

L'Azalée Satsuki est un incontournable des bonsaï à fleurs. Appréciée pour sa floraison spectaculaire au printemps, elle demande une attention particulière tout au long de l'année pour rester en bonne santé et refleurir abondamment.



### EMPLACEMENT

- À placer à l'extérieur toute l'année.
- Préférer la mi-ombre ou une lumière douce le matin.
- À protéger du soleil brûlant de l'après-midi en été.
- Besoin d'air frais pour bien fleurir.



### ARROSAGE

- Le substrat doit rester légèrement humide en permanence.
- Arroser dès que la surface commence à sécher.
- En été, arroser plus fréquemment.
- Utiliser une eau non calcaire de préférence.



### TAILLE

- Après la floraison, supprimer les fleurs fanées.
- Tailler les nouvelles pousses à 2 feuilles pour favoriser la ramification.
- La taille se fait principalement de mai à juillet.
- Éviter les tailles sévères.



### ENGRAIS

- Utiliser un engrais organique spécial bonsaï ou azalées.
- De mars à juin : une dose toutes les 2 à 3 semaines.
- Reprendre de l'automne jusqu'à fin octobre.
- Arrêter en hiver.



### REMPOTAGE

- Tous les 2 à 3 ans, de préférence juste après la floraison.
- Utiliser un substrat acide et drainant : akadama, kanuma, pumice.
- Ne pas trop enlever les racines fines.
- Bien arroser après repotage.



### LIGATURE

- Les branches sont fragiles.
- Ligaturer de préférence en automne ou en hiver.
- Surveiller régulièrement pour éviter que le fil ne marque l'écorce.



### CONSEILS IMPORTANTS

- Protéger du gel en hiver (0°C et en dessous).
- Aimer l'humidité ambiante, surtout en été.
- Éviter les excès d'eau stagnante.
- Repotter après la floraison uniquement.
- Une bonne luminosité est essentielle pour une belle floraison.



PRENEZ SOIN DE VOTRE BONSAÏ,  
IL VOUS LE RENDRA DURANT DES ANNÉES.



WWW.SANKALY-BONSAI.COM



Les fiches de culture Sankaly Bonsai sont protégées par le droit d'auteur.  
Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.